

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 27 mai 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/05/27-4/01

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : AUTREUX Lydie

OBJET : Projet de Plan Stratégique Régional de Santé d'Ile-de-France (PSRS) : avis et contribution du Conseil général de Seine-et-Marne.

Soucieux de favoriser l'accès équitable des Seine-et-Marnais à une offre de santé publique de qualité et fort de son engagement, depuis 2009, à mener une politique volontaire en faveur de la démographie médicale, le Département de Seine-et-Marne a organisé en novembre 2010 les 1ères Assises départementales de la Santé. L'adresse à l'attention de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (ARS), qui en a découlé et a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée départementale le 17 décembre 2010, a porté vers cette nouvelle institution sanitaire la vive préoccupation des habitants en matière de santé. Ils souhaitent voir pris en considération les spécificités objectives de la Seine-et-Marne ainsi que les besoins légitimes d'un accès équitable à la santé et aux soins et d'un environnement propice à un meilleur état de santé. Ils exigent que cette prise en compte se traduise par des rééquilibrages, discriminations positives ou contributions particulières en faveur de la Seine-et-Marne, lui assurant une juste place dans la dynamique régionale et métropolitaine.

Première étape de l'élaboration du Projet Régional de Santé (PRS), le projet de Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS) est aujourd'hui soumis à la concertation par l'ARS d'Ile-de-France, qui, de ce fait, sollicite l'avis du Président du Conseil général.

L'importance des enjeux de santé publique en Seine-et-Marne et l'engagement du Département en la matière conduisent à soumettre l'avis attendu à l'Assemblée départementale.

Les conclusions qui s'imposent suscitent en effet de nouvelles interpellations que le Département doit adresser à l'ARS d'Ile-de-France afin de l'alerter, en particulier sur la nécessité d'un Projet Régional de Santé qui prenne plus fortement en compte les spécificités et besoins de la Seine-et-Marne et réponde ainsi aux objectifs de santé et de démocratie sanitaire qu'il se détermine lui-même.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n°2009-879 en date du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la Commission précitée,

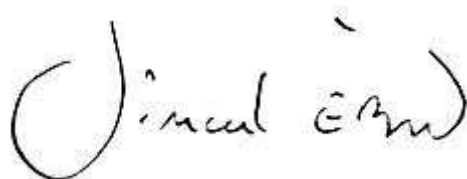
Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver les présents avis et contributions au Plan Stratégique Régional de Santé et de les transmettre au directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France en charge de l'élaboration du projet régional de santé.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ